AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10-966

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ PAR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LEUR FONCTION

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 4 octobre 2022, le Règlement portant le 2022-10-966 intitulé « **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ PAR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LEUR FONCTION** ».

Que l'objet de ce règlement est d'établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité par les élus et les employés municipaux dans le cadre de leur fonction.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2022.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 2022-10-966 à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.wickham.ca), conformément au Règlement numéro 2019-04-888, le dix-septième jour du mois d'octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois d'octobre 2022.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière